

# Handicapés : Zuhal Demir durcit le ton

■ Elle va rendre plus strictes les conditions de reconnaissance.

La secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, Zuhal Demir (N-VA), va rendre plus strictes les conditions de reconnaissance d'un handicap donnant droit à une allocation. Pour en bénéficier, la personne concernée devra avoir vécu en Belgique pendant déjà dix ans au moins, dont cinq ans de manière ininterrompue.

*“Nous devons protéger notre sécurité sociale”,* expliquait Zuhal Demir, mardi, dans les pages des journaux *“Het Laatste Nieuws”* et *“De Morgen”*.

La raison de ce durcissement des conditions: les textes actuels laissent trop de place à d'éventuels abus.

## Roumains et Bulgares

La secrétaire d'Etat N-VA constate également une forte augmentation dans le nombre de personnes roumaines et bulgares qui touchent une allocation de remplacement de revenus.

*“Cela pose question. Le système est actuellement trop coulant. En 2012, 70 cas de fraude avaient déjà été constatés chez des Bulgares. Ils venaient en Belgique en tant qu'indépendants, puis ont demandé peu après leur arrivée une allocation de remplacement de revenus. Le système est donc connu, et on en abuse.”*

*“Notre sécurité sociale est un instrument magnifique pour garantir aux citoyens, de manière temporaire ou permanente, une vie décente dans des temps difficiles. Mais nous ne pouvons pas être naïfs”,* estime Zuhal Demir, *“nous devons aussi la protéger.”*

*“Les migrants ne choisissent pas l'Europe de l'Ouest et du Nord pour le climat”,* a ajouté la Secrétaire d'Etat. *“Certains viennent dans notre pays avec l'intention de faire appel à notre solidarité, alors qu'ils n'y ont pas droit.”* (Belga)